



Rue Beauchamp 2
7780 Comines
www.lysco.be
info@lysco.be

Administratif

056/48.12.62

Social

056/48.12.60

056/48.12.61

Comptabilité

056/48.12.63

Technique

056/48.12.64

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi

8h30 à 12h

13h à 16h30

Fêtes de fin d'année.

Les fêtes de fin d'année approchent ! Nous informons l'ensemble de nos locataires que les bureaux de la scl LySCO seront fermés du lundi 24 décembre 2018 au mardi 1^{er} janvier inclus. Nos bureaux seront à nouveau ouverts à partir du mercredi 2 janvier 2019 et ce dès 8H30.

Durant cette période de congé, la société assure un service de garde pour les interventions URGENTES uniquement. C'est-à-dire : fuite d'eau importante, panne de chauffage et de production d'eau chaude,...

Le numéro du GSM de garde est le suivant 0474/08.92.38. Ce numéro est disponible entre 8H et 16H30 les jours suivants : les 27 et 28 décembre 2018.

Rappel technique.

Cette année encore, notre service technique a dû intervenir à plusieurs reprises, pour procéder au débouchage de canalisations.

Cette intervention est facturée au locataire dans la majorité des cas.

Pour éviter ce genre de problème, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter des déchets dans vos WC, ex. : lingettes, nourriture, serviettes hygiéniques, ... Nous vous déconseillons également de jeter de l'eau de Javel dans vos W.C., cela empêche la bonne décomposition du contenu de la fosse septique. Laissez les choses se faire naturellement.

Faites également attention à la qualité du papier toilette que vous utilisez. Un papier trop épais bouchera plus rapidement vos canalisations.

Il en est de même pour les évacuations de la cuisine et de la salle de bain. Ne jetez rien qui pourrait boucher les tuyaux ! Ex. : huile de friture.



Veillez également à retirer régulièrement de votre douche les cheveux, poils, poils d'animaux, ... Ils peuvent très vite faire des dégâts !

Conseils pour l'hiver.

L'hiver approche, voici quelques conseils utiles pour passer un hiver serein.

1° Aérer son logement :

Même en hiver, lors de températures négatives, il est important d'aérer votre habitation. Pour ce faire, ouvrez vos fenêtres 15 minutes le matin et 15 minutes durant l'après-midi.

L'objectif est de renouveler l'air de votre logement sans en refroidir les murs.



2° Ne pas surchauffer son logement :



En hiver, la température idéale dans votre logement varie entre 19 et 21°. Il n'est pas utile de surchauffer votre logement. Cela est mauvais pour votre santé et ne fait qu'augmenter votre facture de gaz. Si malgré les 21° vous aviez encore froid, il serait alors préférable de rajouter un pull.

3° Prévenir les accidents domestiques :

N'utilisez pas n'importe quel système de chauffage. Nous vous rappelons que l'utilisation des feux au pétrole est strictement interdite.

Pensez également à effectuer le ramonage de votre cheminée au moins une fois par an.

Enfin, en cas d'utilisation d'un système de chauffage électrique, veillez à ne pas couvrir le chauffage afin d'éviter les incendies.



4° Déblayer l'accès à votre logement :

En cas de neige, le règlement général de police stipule que l'occupant de l'habitation doit veiller à ce que l'accès à son logement soit déblayé et accessible.

En cas de verglas, il est parfois judicieux de jeter du gros sel.

